



# 34<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE SAINT SAVIN 7 et 8 juillet 2018 REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE organise les 7 et 8 juillet 2018 avec le concours du **Racing Team de l'Esplanade**, une compétition automobile dénommée la 34<sup>ème</sup> Course de Côte Automobile Régionale de SAINT SAVIN. Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2018 coef.1, le challenge course de côte du Comité Rhône-Alpes 2018 et le challenge Daniel DAMPNE de l'ASA Dauphinoise. Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro **R12** en date du **12 mars 2018**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **numéro 187** en date du **12 mars 2018**.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

#### Compétition régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs .....	Jean-Louis LAUDET	Licence n°06195
Commissaires Sportifs .....	Francis POLGE	Licence n°06831
.....	Isabelle FAGOT	Licence n°172692
Directeur de Course .....	Monique BERTRAND	Licence n°01001
Directeurs de Course Adjoints .....	Pierre BERTRAND	Licence n°01002
Commissaire Technique responsable .....	Jean-Marc RANCON	Licence n°14085
Commissaires Techniques adjoints .....	Yannick MARTIN	Licence n°138098
.....	Sylvie DALPAOS	Licence n°233751
Chargé de la mise en place des moyens .....	Jean-Claude RABATEL	Licence n°176076
Chargés des relations avec les concurrents (CS) .....	Valérie JEUNE	Licence n°161099
Chargé des Commissaires de route .....	Marcel BOSSAN	Licence n°030841
Chronométreurs .....	Robert MOLINES	Licence n°04107
.....	Christophe GUINAMARD	Licence n°14571

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 2 juillet 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés le 5 juillet 2018.

Vérifications administratives le 7 juillet de 15 à 19h00 et le 8 juillet 2018 de 7 à 8h00 à la salle des fêtes de St Savin.

Vérifications techniques le 7 juillet de 15h15 à 19h15 et le 8 juillet 2018 de 7h15 à 8h15 Place Mairie St Savin.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 8 juillet 2018 à 8h30 au Parc Concurrent.

Briefing des commissaires le 8 juillet 2018 à 7h30 à la ligne de départ

Essais non chronométrés le 8 juillet 2018 à partir de 8h30.

Essais chronométrés le 8 juillet 2018 à partir de 10h30.

Briefing des pilotes par écrit et remis aux vérifications administratives

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 8 juillet à 12h30 au Parc Concurrent

#### Course

- 1<sup>ère</sup> montée le 8 juillet 2018 à partir de 13h30,
- 2<sup>ème</sup> montée le 8 juillet 2018 15 mn après la fin de la première manche
- 3<sup>ème</sup> montée le 8 juillet 2018 15 mn après la fin de la deuxième manche
- 4<sup>ème</sup> montée le 8 juillet 2018 15 mn après la fin de la troisième manche (si les horaires le permettent).

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 8 juillet 2018 à 19h45 à la salle des Fêtes

Les concurrents devront être présents à la remise des prix pour retirer Coupes et Palmarès. Les chèques seront adressés à leurs récipiendaires dans le courant de la semaine qui suit la remise des prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : 1<sup>ère</sup> Réunion le 8 juillet 2018 à 8h30 Salle des Fêtes St Savin

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le 7 juillet de 15 à 19h00 et le 8 juillet 2018 de 7 à 8h00 à la salle des fêtes de St Savin.

Vérifications techniques le 7 juillet de 15h15 à 19h15 et le 8 juillet 2018 de 7h15 à 8h15 Place Mairie St Savin.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

MARION à ST Savin

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Les titres de participation (licence à la journée) sont autorisés pour les groupes F2000, FC, **FS**, A/FA, N/FN et GT de série.

Ils seront délivrés aux vérifications administratives sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport Automobile de moins de 6 mois.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 8 juillet 2018 à 8h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 8 juillet 2018 à 8h30 Salle des fêtes de St Savin.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard des courses de côte.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Toute personne qui désire participer à la course de Côte de Saint Savin devra remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne soit en passant par le site de l'ASA Dauphinoise (lien [ffsa-inscriptions](https://ffsa-inscriptions.org)) soit directement sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](https://www.ffsa-inscriptions.org), puis l'imprimer et le renvoyer l'ASA DAUPHINOISE Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS, accompagné du règlement des droits d'engagements.

Les droits d'engagement sont fixés à 340 €, réduits à 170 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tout forfait devra être signalé par écrit ou par mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com) pour pouvoir bénéficier du remboursement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 120.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

**Les doubles montes sont autorisées**

#### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

#### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

#### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

### ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif.

Publicité optionnelle : sera précisée par additif

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. PARCOURS

La course de côte de Saint Savin a le parcours suivant : D143 Cde ST Savin à Demptezieu

La course se déroulera en 4 montées dans la limite des horaires autorisés par arrêté préfectoral.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

**Départ D143 C**

Pente moyenne : 8.91 %

**Arrivée D143 C**

Longueur du parcours : 1 100 mètres

**Modalités de retour au départ sera effectué en convoi à l'issue de chaque montée**

Parc de départ D143 C

Parc d'arrivée : D143 C et parking ETS PATRA

#### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Voir ci-dessus article 6.1p

#### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : D143 C après le carrefour du Berthier

**RAPPEL** : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ dans l'ordre décroissant des numéros, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur qui ne sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

#### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

#### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au parking de la Mairie à St Savin.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14H00 le 7 juillet 2018.

Les remorques devront être garées sur le parking prévu à cet effet (Cour de l'école,) et ne pourront être acceptés sur la D143 C

#### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé le CV014 (Rue des Truitelles)

#### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications administratives salle des fêtes de St Savin
- pendant les essais et la course au parc départ : affichage officiel
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, à la salle des fêtes de St Savin.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la pré-grille le 8 juillet 2018 de 8h à 18h et le 7 juillet 2018 à la salle des fêtes de 17h à 19h30.

Centre de secours le plus proche : Bourgoin Jallieu et SDIS 18 (CPI St Savin situé près du parc concurrent)

### ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

#### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives, sous élargement.

#### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

#### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

**Réclamation : 700 €** à l'ordre de l'ASA Dauphinoise

**Appel : 3 300 €** à l'ordre de la FFSA

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Course de Côte comptant pour la Coupe de France 2018

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course

### ARTICLE 10P. PRIX

#### A) Classement général

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
280 €	230 €	200 €	160 €	120 €

#### B) Classement par groupe

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
<b>1 à 3 partants</b>	80 €		
<b>4 à 14 partants</b>	130 €	80 €	
<b>Si 15 partants et +</b>	130 €	80 €	60 €

#### C) Classement par classe

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
<b>3 partants et moins</b>	170 €	1 coupe		
<b>4 à 6 partants</b>	170 €	80 €	1 coupe	
<b>7 partants et +</b>	170 €	80 €	60 €	1 coupe

#### D) Classement général féminin 1<sup>ère</sup> Dame = 170 € 2<sup>ème</sup> Dame (si plus de 3 partantes) : 80 €

Coupes : Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

\*Aux 5 premiers du classement général

\* Aux premiers de chaque groupe et classe

Tous les prix sont cumulables, mais pas les coupes. Des commissaires seront récompensés par tirage au sort

Les chèques seront envoyés dans le courant de la semaine suivant la remise des prix.

**La remise des prix se déroulera le 8 juillet 2018 à la salle des Fêtes à 19h45**